Bilan 2021

Une année charnière

OABA

*Cette année 2021, nous avons célébré les **60 ans** de notre association. L'OABA a, pour l'occasion, fêté l'événement au cours d'un **webinaire** animé par la journaliste vétérinaire Laetitia Barlerin.*

*En 2021, l'OABA a souhaité mettre l'accent sur une grande campagne d'information sur l'**abattage sans étourdissement**. Cette pratique reste encore malheureusement trop fréquente : 62% des abattoirs français abattent à vif des animaux.*

*2021 marque également le changement de **présidence de l'OABA**. Le docteur vétérinaire Jean-Pierre Kieffer, malheureusement décédé des suites d'une longue maladie, avait préparé sa succession et souhaitait me confier la lourde tâche de la présidence, que j'ai acceptée. Nous avons pu travailler ensemble sur de nombreux dossiers et sa disparition est une très grande perte, tant pour ceux qui ont eu la chance de collaborer à ses côtés que pour les animaux, dont il fut toute sa vie un fervent défenseur.*

Je souhaite ici lui rendre hommage et vous invite à commander le livre dont il est l'auteur : "60 années de protection des animaux, de la naissance à l'abattage".

*Je vous remercie pour votre fidèle soutien et fais appel à votre générosité car **toutes nos actions ne sont possibles que grâce à vous.***

Manuel MERSCH
Docteur vétérinaire
Président de l'OABA

6
salariés

6 300
donateurs

1,5 M€
de budget annuel

28
procédures judiciaires

40
fermes conventionnées

1 150
animaux accueillis

325
signalements traités

440
animaux dans le Troupeau du Bonheur

2021

Abattage sans étourdissement

Durant l'année 2021, l'abattage des animaux sans étourdissement est resté un sujet primordial pour l'**OABA**.

Une campagne d'envergure

L'OABA et l'Alliance Anticorrida ont uni leurs forces et mené une campagne inédite contre l'abattage sans étourdissement : **aujourd'hui,**

62%
des abattoirs de boucherie

égorgent à vif des animaux

Cette affiche de 4x3 mètres a été placée à 840 endroits dans 10 grandes villes de France. Des visuels ont été vus 10 millions de fois sur Facebook.

Le Parisien a réalisé une vidéo avec l'OABA pour expliquer au consommateur comment il peut savoir si une viande provient d'un abattage avec ou sans étourdissement, rituel ou non.

Abattoirs

Label Rouge sang

Par sa ténacité, l'OABA a finalement obtenu que le ministère de l'agriculture avoue l'inavouable : les gros bovins estampillés Label Rouge peuvent subir en toute légalité un cruel abattage sans étourdissement !
Désormais, le Label Rouge gros bovins ne pourra donc plus prétendre au respect du « bien-être animal » dans ses publicités, dans le cas contraire, l'OABA engagerait alors des poursuites.

Tromperie des consommateurs

L'OABA a saisi le ministère de l'Agriculture d'une requête en 2020 : assurer la traçabilité des viandes provenant d'un abattage sans étourdissement, via l'étiquetage du mode d'abattage (avec ou sans insensibilisation). Le ministère n'ayant toujours pas rendu ses conclusions au Conseil d'Etat en 2021, celui-ci l'a mis en demeure de le faire, ce qui a été exécuté quelques heures avant la date butoir… L'OABA continue le combat et espère une audience pour début 2022.

En attendant, l'OABA a mis à jour sa liste des abattoirs qui pratiquent systématiquement l'étourdissement.

Pratiques en abattoirs : des tolérances inacceptables

Lors de ses audits de protection animale en abattoirs, l'OABA a noté la tolérance de pratiques non conformes à la réglementation européenne : mauvais usage de l'aiguillon électrique, manque de contrôles, … L'OABA a questionné la Commission européenne sur ces différentes pratiques. Celle-ci a confirmé que ces pratiques n'étaient pas conformes au droit européen et à son interprétation et pouvaient être sources de douleur.

Outre le non-respect de la réglementation, ces tolérances sont d'autant moins acceptables qu'il existe des solutions pour éviter de recourir à ces pratiques.

L'OABA a alerté le ministère de l'Agriculture et publié dans une revue vétérinaire afin d'informer les professionnels sur ces graves manquements.

Sauvetages d'animaux

Un nombre toujours important d'animaux maltraités, victimes de défaut de soins ou d'abandon est pris en charge par l'**OABA**. Suite à nos demandes, le ministère nous a promis pour 2021 une aide financière pour la garde de ces animaux pris en charge par l'OABA sur demande des services vétérinaires. Mais au 18 décembre **l'OABA n'a encore reçu aucun centime.**

Près de 1 200 animaux en 2021

Un malheureux constat qui s'explique, notamment, par une crise agricole qui perdure avec des difficultés économiques dans de nombreux élevages. Cette année encore, l'OABA a pris en charge plus de 1000 animaux d'élevage en péril, à ses frais, dont majoritairement des bovins (659).

Le Troupeau du Bonheur

440 animaux sont gardés à vie, sans exploitation ni abattoir, dans nos 40 fermes partenaires réparties dans toute la France. Un chiffre en constante augmentation qui dépend de nos ressources financières et donc de la **générosité de nos donateurs.**

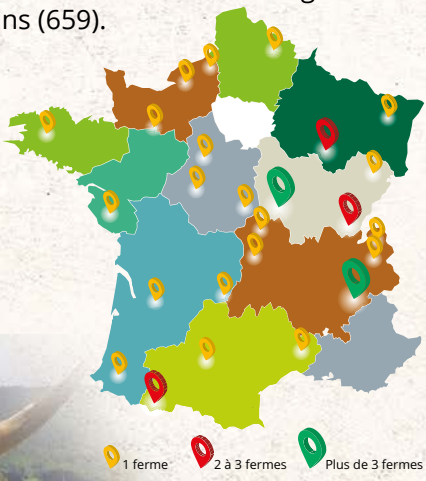

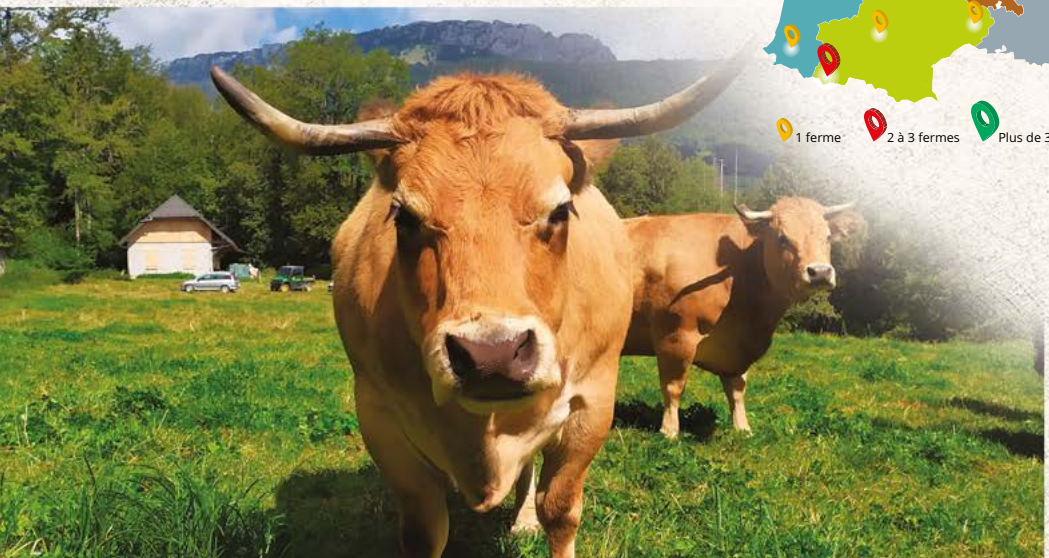

Œuvre d'**A**ssistance aux **B**êtes d'**A**battoirs
10 place Léon Blum • 75011 Paris
oaba.fr • contact@oaba.fr

Bulletin de don ponctuel

J'apporte mon soutien et fais un don de :

○ 30 € ○ 50 € ○ 100 € ○ Autre : ..... €

66% de votre don sont déductibles de vos impôts, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.
Un don de 50 € ne vous coûte que 17 €

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

CP : ..... Ville : .....

☐ Par chèque à l'ordre de l'OABA

☐ Par virement bancaire au compte (IBAN) : FR76 1027 8061 2000 0202 3640 120

☐ Par carte bancaire directement sur le site de l'OABA : www.oaba.fr

Pour recevoir la newsletter bimensuelle de l'OABA, voici mon adresse électronique :

.....@.....

Vous souhaitez recevoir nos publications : ☐ par voie postale ☐ par e-mail

Bulletin de don par prélèvement

à compléter et à envoyer daté et signé, accompagné de votre RIB

☐ **Je fais un don unique de :** .....€

☐ **Je donne chaque mois :**

○ 10 € ○ 20 € ○ 50 € ○ .....€

66% de votre don sont déductibles de vos impôts

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

CP : ..... Ville : .....

Bénéficiaire : OABA, 10 place Léon Blum - 75011 Paris ICS : FR66 ZZZ 450745
Compte à débiter : à compléter selon votre RIB ***(N'oubliez pas de le joindre)***

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

A : Signature (obligatoire)

Le :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'OABA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément à ces instructions. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

de poulets couverts dont 60 millions de poulets plein air (Label Rouge ou Bio)

éleveurs de volaille français impliqués dans la démarche

Information du consommateur

Etiquetage bien-être animal

Le premier Étiquetage Bien-Être Animal européen prenant en compte toutes les étapes de la vie de l'animal, était lancé début 2019 par le Groupe Casino à l'initiative de LFDA, CIWF et **l'OABA**.

Désormais présente dans les rayons de la France entière, l'Étiquette Bien-Être Animal suscite l'intérêt de plus en plus d'acteurs économiques de poids et touche un nombre grandissant d'élevages. Près d'un éleveur de poulet français sur trois est engagé dans la démarche.
Apposée sur 10% des poulets en France, elle continue de se développer et concernera bientôt les porcs.
Cet étiquetage répond à de fortes attentes sociétales. Il informe les consommateurs sur les conditions d'élevage et d'abattage. Moins de 3 ans après son lancement, près d'1 Français sur 3 prend déjà en compte l'Étiquette Bien-Être Animal en faisant ses courses.

Pratiques d'élevage

Victoire de l'ICE

UNE NOUVELLE ÈRE SANS CAGE

Suite à l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) « End the Cage Age », à laquelle l'**OABA** a participé, la Commission Européenne a dit oui à la fin des cages ! Le 30 juin 2021 : une date historique pour les animaux d'élevage. La Commission, répondant ainsi favorablement aux 1,4 million de citoyens ayant signé l'ICE, proposera d'ici à 2023 une proposition législative visant à interdire l'élevage des animaux en cages. Une avancée considérable pour 300 millions d'animaux chaque année.

Les chiffres de l'OABA

Les ressources proviennent de la générosité publique

Les cotisations ne permettent pas, à elles seules, d'assurer la pérennité de l'association. Les legs et assurances-vie apportent une aide durable. L'association ne perçoit aucune subvention publique, ce qui lui assure une totale indépendance. Nos comptes sont contrôlés par un cabinet d'expert-comptable indépendant et sont certifiés par un commissaire aux comptes.

Les dépenses sont essentiellement consacrées aux actions de terrain

78% du budget sont consacrés aux actions de terrain : frais de retraits d'animaux (vétérinaires, transporteurs, hébergeurs), Troupeau du Bonheur, procédures judiciaires (avocats et huissiers) et audits de protection animale dans les abattoirs.

Seulement 18% du budget sont utilisés pour les frais de fonctionnement (salaires et charges sociales). L'OABA dépense très peu pour sa communication : seulement **4%.**

Répartition des produits

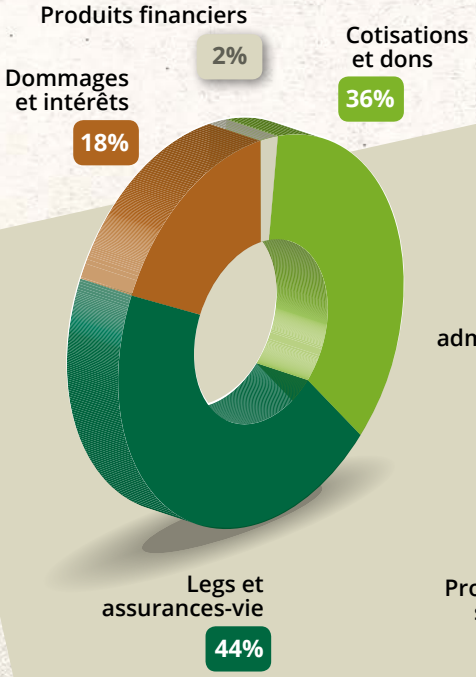

Répartition des charges

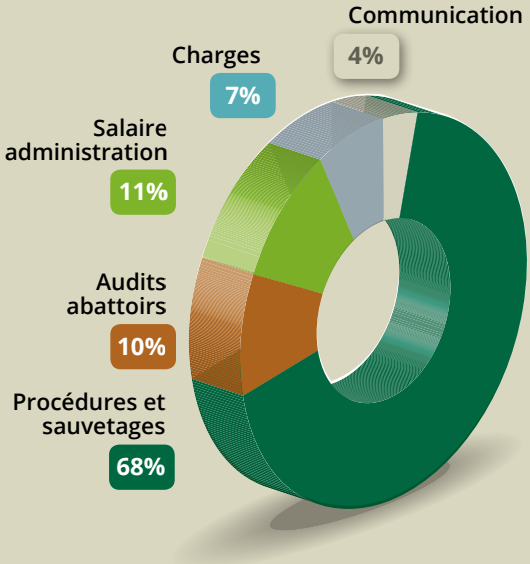

Comment soutenir
les actions de l'OABA ?

Votre aide est indispensable pour permettre à l'OABA d'agir sur le terrain.

- Pour éviter que des animaux ne meurent par manque de soins ou maltraitance.
- Pour offrir un accueil aux animaux maltraités ou abandonnés dans notre Troupeau du Bonheur.
- Pour réaliser des audits d'abattoirs pour améliorer les conditions d'abattage.

Faire un don ponctuel

Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66%.

20 €	150 €	300 €
Après déduction fiscale : 6,80 €	Après déduction fiscale : 51 €	Après déduction fiscale : 102 €

Parrainer un animal avec un don par prélèvement mensuel

En parrainant un animal, vous subvenez durablement à ses besoins et vous lui assurez une vie paisible dans notre Troupeau du Bonheur. Le parrainage sur une année peut être renouvelé et il peut concerner plusieurs animaux.

15 € /mois	60 € /mois	150 € /mois
Après déduction fiscale : 5,1 €	Après déduction fiscale : 20,4 €	Après déduction fiscale : 51 €
1 an d'hébergement pour **un mouton**	**1 an** d'hébergement pour **un bovin**	**1 an** d'hébergement pour **un cheval**

Legs et assurance-vie

L'OABA est reconnue d'utilité publique depuis 1965. A ce titre, l'association est habilitée à percevoir legs et assurance-vie, sans droit de succession. La totalité des biens que vous transmettez sera affectée aux actions de protection animale.

Pour régler :

Rendez-vous sur notre site oaba.fr
rubrique « Agir » : oaba.fr/faire-don-oaba

10, place Léon Blum
75 011 Paris
contact@oaba.fr
Téléphone : 01 43 79 46 46
oaba.fr

oaba @oaba_off oaba_officiel OABA OABA Officiel

Made in Kalankaa : 02 38 82 14 16